

**AVIS PUBLIC****ENTRÉES EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENT REG-325 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1642 AFIN DE PRESCRIRE, À LA ZONE I011, UN RATIO DE CASE DE STATIONNEMENT POUR L'USAGE ENTREPÔT ET DE PERMETTRE L'ENTREPOSAGE DANS DES BÂTIMENTS ACCESSOIRES À CERTAINES CONDITIONS.**

**RÈGLEMENT REG-328 MODIFIANT LE RÈGLEMENT REG-83 CONCERNANT LA DÉLÉGATION DE CERTAINES COMPÉTENCES À CERTAINS FONCTIONNAIRES.**

AVIS EST DONNÉ par la soussignée, de ce qui suit :

Lors de sa séance du 14 avril 2105, le conseil de la Ville de Brossard a adopté les règlements REG-325 et REG-328.

Ces règlements entreront en vigueur le jour de leur publication et peuvent être consultés au Service du greffe situé au 2001, boulevard de Rome, Brossard, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 16 h 30.

Donné à Brossard, ce 22<sup>e</sup> jour d'avril 2015.

Louise Bouvier, greffière adjointe

FOR EXPLANATIONS IN ENGLISH OF THIS NOTICE, PLEASE CALL (450) 923-6308.